



C.H. LAVAUR



Lavaur, le 14/12/2009

TECHNICIEN DE LABORATOIRE : Une profession à reconnaître

Les techniciens de laboratoire, de formation post Bac, travaillent dans le secteur de la chimie, ou dans le domaine du sanitaire (hôpital public ou laboratoire privé).

Dans le secteur sanitaire, ils effectuent, sur prescriptions des médecins, et sous la responsabilité des biologistes, des analyses médicales indispensables constituant une aide fondamentale aux diagnostics et aux suivis des patients.

Les résultats d'analyses déterminent l'attitude thérapeutique du médecin. De nombreux traitements et leurs réajustements en dépendent quotidiennement, et ce, à toute heure de la journée et de la nuit : chimiothérapie, antibiothérapie, dosages tumoraux, groupages sanguins...

UNE PROFESSION TRÈS MAL RECONNUE, TANT PROFESSIONNELLEMENT, QUE MÉDIATIQUEMENT

Le technicien de laboratoire doit :

- Préparer et effectuer des analyses médicales, dans le respect des normes de qualité en vigueur, à partir de prélèvements biologiques.
- Réaliser la vérification et la maintenance du matériel utilisé.
- Participer aux protocoles thérapeutiques.
- Mettre en place de nouvelles technologies dans des domaines excessivement pointus.
- Faire des prises de sang chez les patients, ou au sein des services de santé publics et privés.
- Suivre régulièrement des formations pour une constante remise à niveau, car les technologies évoluent sans cesse.
- Être polyvalent, rapide, disponible, efficace, afin de s'adapter aux progrès techniques en évolution permanente.

Cette technicité très pointue, ainsi que la participation à l'élaboration du diagnostic médical, donnent une responsabilité importante à ces professionnels.

Ils doivent, comme l'ensemble des professions paramédicales, être reconnus à leur juste niveau de qualification : soit un niveau Bac+ 3.

Aujourd'hui, ils subissent les importantes restructurations des laboratoires des hôpitaux. Ils en sont victimes à titre personnel, en terme d'aggravation des conditions de travail, de perte d'emploi. La fermeture partielle ou totale de certaines unités, le transfert au privé de certaines activités allongent les délais de rendus de résultat. Cela est préjudiciable au patient.

Ces nouvelles données s'ajoutent à la pénibilité de la profession. Si certains d'entre nous ne sont pas directement en contact avec le patient, nous sommes tous confrontés à la maladie, à la mort, notamment par le biais des tissus humains que nous manipulons et des résultats que nous communiquons.

Cette charge psychologique s'ajoute à d'autres risques physiques, qui ont des retentissements sur notre santé :

- contact avec des produits infectieux, produits chimiques nocifs, bruit important des machines, chaleur, lumière artificielle...

S'ajoutent, aussi, des horaires de travail mobiles et des rythmes de travail difficiles, du fait de notre présence 365 jours par an, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Nous constatons que les gardes à l'hôpital sont de plus en plus chargées.

En effet, l'activité des laboratoires d'analyses médicales augmente régulièrement. Il devient très difficile, pour les techniciens, d'assurer ces « gardes », où le stress et la pression sont énormes.

C'est pourquoi, nous ne cessons, depuis des années, de réclamer la reconnaissance de la pénibilité de notre métier et d'être reconnus en catégorie dite « active » du régime de retraite CNRACL. Ainsi, nous pourrions bénéficier de la possibilité, comme d'autres professions de santé du secteur public, d'un départ anticipé à la retraite.

En 2003, la CGT n'avait pas signé le protocole Fillon sur les retraites, parce qu'il ne répondait pas aux exigences des salariés en matière de durée de cotisation et du taux de pension. En outre, la reconnaissance de la pénibilité au travail n'avait pas été prise en compte.

Nous profitons de cette information sur les Techniciens de Labo, pour préciser que le laboratoire du CH Lavour s'est retrouvé à un moment donné dans « l'œil du cyclone », peut être même dans le collimateur de quelques uns.

Nous espérons en avoir fini avec cette période.

Une équipe compétente et motivée exerce dans notre Labo, elle est au service des patients et des équipes.

Il n'est pas inutile de rappeler que notre Laboratoire satisfait à de nombreux critères de qualité sa place est essentielle dans l'organisation de notre CH.

Mais qui pourrait en douter ?

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

